

BELZ**Larmor. Le banc coquillier menacé donné en concession**

Malgré l'opposition des pêcheurs de loisirs et professionnels (Comité départemental des pêches), la pétition et les dépositions à l'enquête publique, l'un des tout derniers bancs coquillier naturels de la rivière, situé à Larmor, vient d'être donné en concession par l'État, à un ostréiculteur de Sainte-Hélène, qui pourra y installer des tables en surélévé pour un élevage d'huîtres.

La crainte de l'envasement

En 2008, les pêcheurs de loisirs s'étaient déjà élevés contre l'établissement à titre gratuit d'une concession sur ce banc, jusqu'alors libre d'accès à tous. Ils avaient ensuite pointé la succession, opérée par le concessionnaire, de changements d'espèces et de techniques sur ce banc. Au printemps dernier, lors de la demande par l'ostréiculteur de changement officiel de destination et de culture sur ce

banc, les pêcheurs de loisirs s'étaient mobilisés. Leur pétition avait recueilli plus de 600 signatures. Ils dénonçaient alors l'impact de l'élevage sur table sur le milieu marin: «À court terme, c'est l'envasement et la disparition du banc coquillier». Or, «ces bancs sont des nurseries pour les coques et palourdes, mais aussi les Camaret, bibis, pieds de couteaux, néréides, arénicoles, etc.». Et de résumer cette perspective comme une «atteinte indéfectible à l'environnement» et un «non-sens par rapport à Natura 2000».

Un manque de transparence?

Pourtant, par un arrêté en date du 14 août, mais communiqué seulement mardi, l'État (DDTM par délégation du préfet) autorise, jusqu'en 2040, le «changement partiel de technique» sur cette concession de 41,5ares, avec une redevance annuelle de 94,81 €. Du

côté de l'Association de défense du littoral et des pêcheurs (ADLP) de la ria d'Etel, Jean-Baptiste Guillas relève l'écart de dates, et s'interroge sur une volonté de camouflage sur ce dossier délicat qui aurait souffert, à chaque étape depuis 2008, d'un manque d'information et beaucoup trop de discrétion de la part de l'État. Voire jusqu'à des irrégularités. En lien avec la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers, l'association va étudier les possibilités d'actions à entreprendre.